

Arrêté N°2025-01

Arrêté relatif au nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en quatrième année et en Année Préparatoire Intégrée du Diplôme « Grade Master - Coursus général » de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour la session 2025

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;

Vu les statuts de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu la délibération n°2024-12-17-3 du 17 décembre 2024 relative au règlement de la procédure d'admission en quatrième année ou Année Préparatoire Intégrée ;

Vu l'article 1-1-3 du titre I du règlement des études de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;

ARRETE

Article 1 : Le nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en Année Préparatoire Intégrée (session 2025) est de 40.

Article 2 : Le nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en quatrième année (session 2025) est de 30.

Article 3 : Le nombre de places ouvertes par spécialité à la procédure d'admission directe en quatrième année (session 2025) est de :

Spécialité	Nombre de places
Europe et International	9
Droit et Action publique	9
Culture et communication	7
Management, économie, finances	5

Article 4 : Le jury peut, dans la limite de 20 %, modifier la répartition des places ouvertes entre les spécialités.

Article 5 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18 décembre 2024

Emmanuel BLANCHARD

Directeur



Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard